

COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 JUIN 2026 HOTEL COMMUNAUTAIRE

L'an deux Mille vingt-six, le jeudi onze juin, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisais s'est réuni à l'hôtel communautaire de Grand Calais Terres et Mers à Calais sous la présidence de Monsieur Sébastien CASTELLE en qualité de 1^{er} Vice-Président du SITAC, sur la convocation qui lui a été adressée le vendredi cinq juin.

Présents :

Titulaires :

Monsieur Valentin BAILLEUX
Monsieur Fabrice BALLART
Monsieur Eric BUY
Monsieur Romuald CADET
Monsieur Sébastien CASTELLE
Madame Nadine DENIELE-VAMPOUILLE
Monsieur Daniel DIWUY
Monsieur Benjamin DOUAY
Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE
Monsieur Pierre-Louis LEFEBVRE
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU
Monsieur Michel ROHART
Monsieur Albert ROUSSEZ

Excusés :

Monsieur Guy ALLEMAND
Madame Natacha BOUCHART, pouvoir à Monsieur Sébastien CASTELLE
Monsieur Eric BOUTROY
Monsieur Michel HAMY, pouvoir à Monsieur Benjamin DOUAY
Monsieur Guy HEDDEBAUX
Monsieur Jean-François LACROIX, pouvoir à Monsieur Jacques MERLEN
Monsieur Ladislav LOZANO
Monsieur Philippe MIGNONET, pouvoir à Monsieur Fabrice MARTIN

Suppléants :

Madame Dorothee LACHEVRE
Madame Emilie SANIEZ
Madame Fabienne TRZECIAKOWSKI

Approuvé lors du Comité Syndical
du 03 Juillet 2026,

Le Président du SITAC
Monsieur Philippe MIGNONET



Nombre de membres : 24	Quorum : 13	Nombre de présents : 19	Voix exprimées : 23
------------------------	-------------	-------------------------	---------------------



COMITE SYNDICAL

DATE : Jeudi 11 juin 2026 – 14h30

LIEU : Salle du Bureau Communautaire – Hôtel Communautaire – 76 boulevard Gambetta – 62100 CALAIS

ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 19 mai 2026
- ✓ Projets de délibérations :

ADMINISTRATION

- A1: Commission d'Appel d'Offres et Commission de Délégation de Service Public – Election
- A2 : Occupation du domaine fluviale – Renouvellement de la convention n°31312600036 avec les Voies Navigables de France
- A3 : Contrat Opérationnel de Mobilité de la Région Hauts-de-France – Approbation
- A4 : Syndicat mixte des Mobilités des Hauts de France – Modification statutaire
- A5 : Syndicat mixte des Mobilités des Hauts de France – Désignation des représentants du SITAC

FINANCES

- F1 : Compte Financier Unique 2025 - Approbation
- F2 : Budget Primitif 2026 - Décision Modificative n°1
- F3 : Subvention ADATEEP 2026
- F4 : Patrimoine – sortie de biens
- F5 : Navette bus entre le ressort territorial du SITAC et la zone industrielle ouest du Dunkerquois – reconduction de l'expérimentation et financement

ETUDES, ACQUISITIONS ET TRAVAUX

- EAT1 : Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat d'exploitation du réseau – Commande auprès de l'UGAP
- EAT2 : Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour engager les travaux de rénovation énergétique du Centre Bus – Commande auprès de l'UGAP

DIVERS

- D1 : PLU de la commune de Fréthun – Modification de droit commun n°2 – Avis



➤ **Exposé introductif du 1^{er} Vice-président du SITAC :**

Avant d'aborder l'ordre du jour de notre réunion, je souhaite porter à votre connaissance plusieurs informations relatives à l'actualité du réseau et aux projets engagés par le SITAC.

❖ **Renouvellement de la flotte**

Conformément au Plan Pluriannuel d'Investissement du SITAC et aux délibérations adoptées par notre Comité concernant la location de trois bus standards, j'ai le plaisir de vous annoncer que quatre véhicules neufs intégreront le réseau dans les prochaines semaines, dont notre tout premier bus 100 % électrique.

L'arrivée de ces nouveaux véhicules constitue une étape importante dans la stratégie de modernisation de notre flotte et traduit l'engagement du SITAC en faveur d'une mobilité plus durable.

Cette dynamique se poursuivra dès cet automne avec la mise en service de deux bus articulés hybrides. Par ailleurs, l'année 2027 verra l'arrivée d'un second véhicule électrique ainsi que de sept bus hybrides-électriques supplémentaires.

Au terme de ces deux années d'investissement, plus de la moitié de notre parc de bus articulés à motorisation diesel ainsi que 25 % de nos bus standards auront été remplacés par des véhicules à faibles émissions.

Je tiens également à souligner que l'ensemble de ces investissements sera financé sur les fonds propres du SITAC, grâce aux reports d'investissements cumulés des exercices précédents, sans aucun recours à l'emprunt.

❖ **Desserte des entreprises**

Deux mois après la mise en service de la navette destinée aux salariés de la zone industrielle des Dunes, les premiers résultats sont particulièrement encourageants.

Plus de 350 réservations ont été enregistrées au cours des huit premières semaines d'exploitation et 23 salariés sont désormais inscrits au dispositif. Ces chiffres témoignent d'une réelle dynamique et illustrent la qualité du travail partenarial mené avec les entreprises du secteur.

Par ailleurs, afin d'encourager davantage les salariés d'Eurotunnel et du Centre Hospitalier de Calais à utiliser la ligne 12 en correspondance avec les TER à grande vitesse, un retour supplémentaire sera mis en place du lundi au vendredi à compter du 15 juin.

❖ **Réseau d'été**

Comme chaque année, le réseau passera à ses horaires d'été à compter du 29 juin prochain.

Dans ce cadre, la ligne 4 viendra renforcer l'offre de transport vers le littoral en complément des lignes 3 et 5. La commune d'Escalles ainsi que le Cap Blanc-Nez seront desservis quotidiennement, en semaine comme le week-end. La navette Majest'in reprendra également du service chaque jour durant la période estivale.

Enfin, je vous informe qu'un partenariat a été mis en place entre la Ville de Calais et notre exploitant afin de faciliter le retour des habitants vers les principaux quartiers calaisiens à l'issue des cinq concerts programmés sur la Place d'Armes en juillet et en août.

Ces différentes actions illustrent la volonté du SITAC de poursuivre l'amélioration de son offre de mobilité, de répondre aux besoins des usagers et d'accompagner la transition écologique de son réseau.

➤ **Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 19 mai 2026**

Monsieur le 1^{er} Vice-président demande si le compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 19 mai 2026 appelle des observations.

Le compte rendu est adopté.

DELIBERATIONS

A1: Commission d'Appel d'Offres et Commission de Délégation de Service Public – Election

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

L'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que la Commission de Délégation de Service Public est constituée, lorsqu'il s'agit d'un groupement de 3.500 habitants et plus, par le Président ou son représentant et par cinq membres titulaires, complétée par un nombre égal de suppléants.

Il en est de même pour la Commission d'Appel d'Offres selon les dispositions de l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence siègent également à ces commissions avec voix consultative.

Les représentants de l'assemblée délibérante sont élus sur une même liste, sans panachage ni vote préférentiel, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il convient de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants pour ces deux commissions.

Les candidats proposés pour siéger à la CAO et CDSP sont :

➤ **TITULAIRES**

Monsieur Sébastien CASTELLE
Monsieur Fabrice MARTIN
Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU
Madame Natacha BOUCHART
Monsieur Eric BUY

➤ **SUPPLEANTS**

Monsieur Benjamin DOUAY
Monsieur Guy ALLEMAND
Madame Laurence LOUCHEZ
Monsieur Romuald CADET
Monsieur Valentin BAILLEUX

Aucune autre liste n'ayant été déposée, le scrutin donne les résultats suivants :

Chacun des candidats obtient, avec 23 voix, la majorité absolue dès le 1^{er} tour.

Les candidats sus-nommés sont donc désignés membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public du SITAC.

A2 : Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial – Canal de Calais – Quais bus

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

Le SITAC a conclu plusieurs Conventions d'Occupation Temporaire (COT) du domaine public fluvial avec les Voies Navigables de France (VNF).

Ces conventions ont pour objets l'installation de pontons flottants sur le canal de Calais pour assurer le service de navette fluviale, ainsi que l'implantation de quais bus sur la route de Guînes et le long du canal de Calais. Elles sont conclues pour des périodes définies et ne sont pas reconductibles tacitement.

La COT portant sur les quais bus situés le long du canal de Calais arrive à échéance au 30 juin 2026 et doit être renouvelée à compter du 1^{er} juillet 2026 pour une période de 10 ans.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec les Voies Navigables de France ainsi que ses éventuels avenants, pour l'utilisation des quais bus aménagés le long du canal de Calais.



Monsieur Sébastien CASTELLE : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

A3 : Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) du Bassin de mobilité Littoral Nord – Approbation

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

La loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 impose dans chaque Région, l'élaboration d'un plan d'actions commun en matière de mobilité solidaire (PAMS) et d'un Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) pour chaque bassin de mobilité, dont les limites sont définies par la Région après concertation.

Le SITAC a par délibération du 13 mars 2025 approuvé le PAMS du bassin de mobilité Littoral Nord qui s'articule autour des 4 enjeux suivants :

- Une meilleure connaissance des services de mobilité pour une information optimisée à destination de la population,
- Coordonner les acteurs de la mobilité
- Déployer une offre de mobilité complémentaire, adaptée au territoire et aux différents publics,
- Faire de la mobilité un levier pour l'accès aux nouveaux emplois et métiers en tension.

Il convient désormais de se prononcer sur le Contrat Opérationnel de Mobilité qui identifie 23 fiches-actions opérationnelles à engager sur la période 2025-2029 et qui répondent à ces mêmes enjeux.

Les différentes actions ont été élaborées à l'issue d'un travail partenarial engagé par la Région avec les différents acteurs de la mobilité que sont les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, le Syndicat des mobilités des Hauts-de-France, SNCF Gares & Connexions, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale et les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales.

Considérant que ce document constitue le cadre de référence pour la coordination des politiques de mobilité à l'échelle du bassin ;

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le Contrat Opérationnel de Mobilité du bassin Littoral Nord 2025-2029, ainsi que tout avenant ou document afférent nécessaire à sa mise en œuvre.

Monsieur Sébastien CASTELLE : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE : La délibération mentionne des fiches-actions, où sont-elles consultables ?

Monsieur Sébastien CASTELLE : Nous allons vous les faire parvenir à tous par voie électronique.

A4 : Syndicat Mixte des Hauts-de-France Mobilités – Modification statutaire

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

Par délibération en date du 29 juin 2006, le Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis a adhéré au Syndicat Mixte Intermodal Régional des Transports (SMIRT) dénommé aujourd'hui Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France.

La modification statutaire notifiée le 06 mars 2026, et sur laquelle le SITAC doit se prononcer, porte sur l'adhésion au syndicat de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis – Catésis.



Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **DECIDE** d'émettre un avis favorable à la modification statutaire adoptée par le Syndicat Mixte par délibération du 12 février 2026.

Monsieur Sébastien CASTELLE : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

A5 : Syndicat mixte des Mobilités des Hauts de France – Désignation des représentants du SITAC

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

Par délibération en date du 29 juin 2006, le Syndicat Intercommunal des Transports urbains de l'Agglomération du Calaisis a adhéré au Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France.

Ce syndicat a pour objet la coopération de ses adhérents afin de coordonner les services qu'ils organisent, de mettre en place un système multimodal d'informations à l'intention des usagers et de rechercher la création d'une tarification coordonnée et de titres de transports uniques ou unifiés.

Conformément à l'article 7.2 des statuts du syndicat actuellement en vigueur, le SITAC dispose d'un siège.

Il appartient au Comité Syndical du SITAC d'élire ses délégués titulaires et suppléants au sein de cette structure dans la limite du nombre de sièges attribués par les statuts.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation.

L'assemblée peut toutefois décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations dès lors qu'aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément ce mode de scrutin.

Les candidats proposés sont :

Comme représentant titulaire : Monsieur Philippe MIGNONET

Comme représentant suppléant : Monsieur Eric BUY

Il n'y a pas d'autres candidatures.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **APPROUVE** le vote à main levée pour cette élection,
- **PROCEDE** à l'élection du délégué titulaire et du suppléant au sein du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France.

Monsieur Sébastien CASTELLE : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?

Monsieur Philippe MIGNONET et Monsieur Eric BUY sont respectivement désignés représentant titulaire et suppléant du SITAC auprès du Syndicat Mixte des Mobilités des Hauts-de-France.

ADOPTE A L'UNANIMITE

F1 : Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître :

en **FONCTIONNEMENT** :



Des **dépenses** : pour **21 907 734.90 €** caractérisées par :

→ Les charges à caractère général pour : 19 293 778.04 € (dont 136 494.00€ de charges rattachées) reprenant en grande partie les charges d'exploitation de notre délégataire de service, les taxes foncières, les frais d'études ainsi que la location de véhicules (2 minibus électriques pour le service Balad'in).

- Les charges de personnel pour : 181 723.40€
- Les atténuations de produits pour : 5 121.84€
- Les charges de gestion courante pour : 347 349.30€
- Les intérêts d'emprunts et autres charges financières pour : 45 472.38€
- Les charges exceptionnelles : 569 944.00€
- Les opérations d'ordre pour : 1 464 345.94€

Des **recettes** pour **22 908 449.20 €** caractérisées par :

- Le versement mobilité pour : 19 428 498.53€
- Les recettes d'exploitation pour : 62 829.17€ dont 45 000€ de produits rattachés
- Les subventions d'exploitation versées par la Région pour : 997 020.51€ dont 92 544.28€ de produits rattachés.

Il s'agit des subventions versées au titre du transfert de la compétence transport scolaire

- Les recettes compensatoires à la gratuité pour : 1 930 097.16€
- Les autres produits de gestion courante pour : 213 703.94€
- Les produits exceptionnels pour : 271 947.99€
- Les opérations d'ordre pour : 4 351.90€

Ainsi que ***l'excédent reporté*** de 2024 pour **5 196 681.04 €**.

La section de fonctionnement laisse donc apparaître un excédent de **6 197 395.34€**

en **INVESTISSEMENT**

Des **dépenses** pour **1 203 252.77€** caractérisées par :

- Les immobilisations incorporelles pour 53 969.43€
- Les immobilisations corporelles pour 54 405.83€
- Les opérations d'équipements pour 743 337.32€ :
- ✓ Opération 101 (centre bus) : 42 812.20€
- ✓ Opération 108 (matériel roulant) : 685 533.00€
- ✓ Opération 116 (système d'information voyageurs) : 14 992.12 €
- Les opérations d'ordre (chapitres 040 et 041) pour 61 311.10€
- Les emprunts et dettes assimilées pour 290 229.09€ correspondant au remboursement du capital de la dette.

Des **recettes** pour **2 021 463.34€** caractérisées par les opérations d'ordre (chapitre 040 et 041) pour 1 521 305.14€, les recettes du compte de tiers pour 500 000€, les immobilisations corporelles pour 158.20€ et ***l'excédent reporté*** pour **9 513 582.92 €**.

La section d'investissement laisse donc apparaître un excédent de **10 331 793.49€** sans tenir compte des restes à réaliser (1 671 114.11€ en dépenses).

Le compte financier unique 2025 donne donc un excédent global comptable de clôture de : 16 529 188.83€.



Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2025 ;
- **ACTE** les reports d'excédent d'investissement : 10 331 793.49 € et de fonctionnement : 6 197 395.34 € à reprendre au budget 2026.

Monsieur Sébastien CASTELLE : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur Sébastien CASTELLE : Le report cumulé d'excédent budgétaire permettra d'effectuer les investissements futurs dans le cadre du renouvellement de la flotte de véhicules du réseau.

Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU : Je félicite les résultats de clôture obtenus, à quels projets se destinent-ils ?

Monsieur Sébastien CASTELLE : Dans le cadre du renouvellement de la flotte de véhicules qui est vieillissante, nous sommes d'ores et déjà engagés dans de conséquents investissements.

Une étude est en cours sur les possibilités d'électrification du réseau, si nous poursuivons dans cette direction des coûts supplémentaires seront à prévoir pour acquérir les équipements nécessaires (bornes de recharges...).

Un seul bus électrique standard coûte de 560 000€ à 600 000€HT.

Madame Alexandra RIVELON : Les excédents reportés résultent de plusieurs exercices budgétaires, il s'agit d'un cumul de plusieurs années.

En raison de l'engagement dans le projet Mov'in comprenant notamment une ligne de transport en site propre, le taux du versement mobilité qui est la principale recette du SITAC a été augmenté en 2015.

Concernant nos investissements, les derniers véhicules neufs ont été achetés en 2019 et 2020 lors de l'intégration au réseau des nouvelles communes ayant rejoint le ressort territorial et du passage à la gratuité totale. Depuis nous avons essentiellement acheté des véhicules d'occasion.

Monsieur Albert ROUSSEZ : Quelle est la situation du SITAC au regard du taux d'endettement ?

Madame Alexandra RIVELON : La dette du SITAC s'éteindra en 2028. Nous pourrions facilement recourir à l'emprunt si besoin. Mais nous pouvons aussi investir grâce à nos excédents.

L'emprunt le plus conséquent qu'avait conclu le SITAC portait sur la construction du dépôt de bus du Fort Nieulay en 2004. A l'époque les crédits étaient disponibles mais il avait été décidé d'emprunter pour réserver les ressources financières du SITAC à d'autres besoins du réseau. Après plus de 20 ans d'existence du bâtiment nous allons prochainement y initier les premiers travaux de rénovation énergétique.

Les excédents dont nous disposons vont nous permettre à la fois de commencer sereinement le prochain contrat d'exploitation du réseau au 1^{er} janvier 2028 avec des véhicules neufs, et de pouvoir supporter les dépenses d'entretien du patrimoine de la collectivité.

F2 : Budget 2026 – Décision Modificative n°1

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

Le budget est un acte prévisionnel qu'il convient d'adapter en fonction des événements de l'année.

Des crédits doivent être ajustés sur les chapitres 040 et 042 dans le cadre des sorties de biens du patrimoine décidées ce jour.

Par ailleurs il convient de corriger le montant inscrit au compte 001 du budget primitif 2026 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).



Sur avis favorable du Bureau, le Comité:

➤ **DECIDE** d'inscrire les crédits selon les tableaux suivants :

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Chapitre 040 – compte 2181 – installations générales, agencements, aménagements divers		+ 19 700 €
Chapitre 21 – compte 2181 – installations générales, agencements, aménagements divers	+ 19 700 €	
Compte 001 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté		+ 1 671 114.11 €
Chapitre 21 – compte 2188 – autres immobilisations corporelles	+ 1 671 114.11 €	

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Chapitre 042 – compte 657 – valeur comptable des éléments d'actifs cédés	+ 19 700 €	
Chapitre 011 – compte 618 - divers	- 19 700 €	

Monsieur Sébastien CASTELLE : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

F3 : ADATEEP – Subvention 2026

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

Depuis plusieurs années, le SITAC et la STCE ont pour partenaire l'Association Départementale pour les Transports Educatifs de l'Enseignement Public (ADATEEP).

L'association réalise des formations théoriques et pratiques afin de sensibiliser les enfants aux bons comportements à adopter dans les transports en commun pour garantir la sécurité de tous.

Au cours de l'année 2025, 11 sessions se sont déroulées au sein d'établissements scolaires du territoire et ont ainsi permis de sensibiliser un public de 1 558 élèves au total.

Les objectifs poursuivis par l'association participant au bon fonctionnement du réseau, le SITAC lui accorde annuellement une subvention, la dernière attribution étant intervenue en 2025 pour un montant de 3 300€.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **ATTRIBUE** à l'ADATEEP une subvention de 3 400€ pour l'année 2026.

Monsieur Sébastien CASTELLE : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

F4 : Patrimoine – Sortie de biens

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

Il convient de sortir du patrimoine du SITAC les biens suivants qui ne font plus partie du parc du réseau et qui ont fait l'objet d'une destruction :



Objet	Numéro d'inventaire	Valeur brute (€HT)	Total Amortissement	VNC au 31/12/2026
Compte 2156				
Deux microbus GRUAU / CC-113-FJ et BP-033-SB (immo REGUL 2021)	2021-34	400	400	0
Microbus GRUAU 4626-XF-62 (devenu FZ-971-KC) immo BUS-216	4626XF62	108 369	108 369	0
Bus Volvo AV-538-CR (immo BUS-357)	2010-007	208 418	208 418	0
Bus standard Scania 9038-WN-62 (immo BUS-122)	9038WN62	232 000	232 000	0
Compte 2181				
Chauffage autonome – bus 7688-WG-62 (immo BUS-221)	CHAUF7688WG62	7 800	7 800	0
Chauffages autonomes pour bus (immo BUS-124)	2005-020	7 800	7 800	0
Pneus bus Agora (immo BUS-383)	2011-002	1 000	1 000	0
Peinture div'in 4545YF62 (immo 2017-45)	2017-45	19 800	8 910	10 890
Remise en état div'in 4545YF62 (immo 2018-498)	2017-60	8 600	3 870	4 730
Découpe bus 4541YF62 (immo 2018000389)	2018-06	6 800	2 720	4 080

Les crédits nécessaires sont inscrits par décision modificative n°1 au Budget 2026.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les opérations nécessaires quant au retrait du patrimoine du SITAC des biens concernés par la présente délibération.

Monsieur Sébastien CASTELLE : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

F5 : Navette bus entre le ressort territorial du SITAC et la zone industrielle ouest du Dunkerquois – reconduction de l'expérimentation et financement

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

Par délibération du 23 mai 2025, le Comité Syndical a validé le principe de réaliser une expérimentation, pour une durée de 6 mois, d'un service de navettes réservé aux déplacements domicile/travail des habitants du territoire salariés d'une entreprise de la zone industrielle ouest du Dunkerquois.

La réalisation de ce service dépassant le ressort territorial du SITAC, une demande de délégation de compétence a été adressée à la Région qui, par courrier du 04 août 2025, nous a donné son accord de principe pour intervenir en complémentarité de l'offre interurbaine.

Il est rappelé que ce service est organisé à l'initiative de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres et Mers et est financé intégralement par cette dernière sur la base du coût de revient du service.

L'agglomération a informé le SITAC de son souhait de poursuivre l'expérimentation dans les mêmes conditions de fonctionnement (transport sur réservation à destination des habitants du territoire) pour une nouvelle période de 6 mois sur la base du prix communiqué par l'UGAP pour la poursuite du service.



Les jours et les horaires de fonctionnement de la navette étant évolutifs durant cette phase expérimentale, un prix journalier a été fixé pour l'offre en semaine (du lundi au samedi) et pour les dimanches et jours fériés avec un niveau d'offre de 2 allers/retours quotidiens.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

- **DECIDE** de répondre favorablement à la demande de Grand Calais Terres et Mers de prolonger la phase expérimentale pour la période du lundi 29 juin 2026 au jeudi 31 décembre 2026,
- **VALIDE** le devis auprès de l'UGAP pour un montant maximal de 107 000 €HT,
- **AUTORISE**, conformément à l'article 8 des statuts, Monsieur le Président à signer une convention avec les collectivités bénéficiaires pour le financement de cette navette selon le coût du service. Il est précisé que dans l'hypothèse où la Communauté de Communes Pays d'Opale souhaiterait également bénéficier du service au cours de l'expérimentation, le parcours de la navette inclurait un arrêt sur Guînes au bénéfice des habitants de la commune et le coût de revient serait ramené au prorata de la population desservie (indice INSEE - population municipale 2023 de la commune de Guînes).

Monsieur Sébastien CASTELLE : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE : Quel est le bilan chiffré de cette première période d'expérimentation ? Il s'agit de desservir l'entreprise Verkor ? Beaucoup d'utilisateurs sont concernés ?

Monsieur Sébastien CASTELLE : Oui les premiers échanges ont eu lieu avec Verkor, l'entreprise devrait faire évoluer les cycles de travail sur des prises de poste de 12h, ce qui permettra alors d'optimiser les trajets de la navette qui pourra à la fois déposer des salariés et en récupérer pour les ramener sur Calais.

Nous travaillons aussi avec l'entreprise Clarebout, mais celle-ci ne semble pas avoir suffisamment communiqué en interne sur le service de navette, et de plus elle a mis en place des périodes de chômage partiel en raison d'une baisse d'activité ce qui a impacté directement la fréquentation de la navette.

La prolongation de 6 mois permettra une analyse plus représentative du service en disposant des données d'une année complète.

Monsieur Eric BUY : C'est l'UGAP qui est chargé de la mise en œuvre du service et de son analyse ?

Madame Alexandra RIVELON : L'UGAP disposait d'un marché de transport de personnes dans son catalogue, en passant commande auprès d'eux dans le cadre de ce marché nous bénéficions de la mise à disposition d'un véhicule avec chauffeur. Le devis prévoit un prix à la journée, pour les jours de semaine et pour les dimanches et jours fériés, et chaque mois le SITAC édite un bon de commande pour ne déclencher le service que les jours nécessaires.

Ainsi à la fin de l'expérimentation, Grand Calais Terres et Mers remboursera le SITAC selon le coût réel acquitté.

Le montant prévu pour le 2^{ème} semestre 2026 est un maximum qui considère la totalité des jours du calendrier.

En termes de coût, la proposition est correcte et cohérente avec les prix pratiqués. Une hausse de 2% a été appliquée pour la prolongation de l'expérimentation en raison notamment de la hausse du coût du carburant.

Monsieur Eric BUY : La commande auprès de l'UGAP ne concerne que la prestation de transport ?

Madame Alexandra RIVELON : Oui c'est bien ça.

Monsieur Sébastien CASTELLE : L'UGAP a réalisé la mise en concurrence en amont, cela nous évite la contrainte des délais liés à une procédure d'appel d'offres. De plus les tarifs proposés sont cohérents avec les



coûts du marché. Parfois il est même arrivé que l'achat d'un véhicule soit plus intéressant en l'effectuant par le biais du catalogue de l'UGAP.

Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU : Il s'agit d'un réel service pour les habitants, gratuit, qui permet de rejoindre leur entreprise sur la zone industrielle de Bourbourg. Mais ces entreprises s'acquittent du versement mobilité auprès de qui ?

Monsieur Sébastien CASTELLE : C'est la Communauté Urbaine de Dunkerque qui perçoit le versement mobilité acquitté par les entreprises de ce territoire. Si le fonctionnement de la navette est pérennisé à la fin de la période d'expérimentation, des négociations seront menées entre Grand Calais Terres et Mers et la Communauté Urbaine de Dunkerque quant aux modalités de financement de ce service.

Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU : Il aurait fallu initier des négociations avant la mise en œuvre de l'expérimentation.

Monsieur Sébastien CASTELLE : Le SITAC n'intervient qu'en tant qu'intermédiaire car il détient la compétence Mobilité sur le territoire. En tout cas il s'agit d'un service apporté aux salariés de ces entreprises qui sont des ressortissants de notre territoire.

Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU : Combien de salariés sont potentiellement concernés ?

Madame Alexandra RIVELON : Nous avons identifié une cinquantaine de personnes, ce qui correspond à la capacité d'emport d'un car. L'objectif était de profiter du développement économique du dunkerquois pour favoriser l'embauche des habitants de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers. L'entreprise Verkor pourrait organiser elle-même le transport de ses salariés, et dans ce cas elle serait exonérée de l'acquiescement du versement mobilité pour ces derniers.

Madame Fabienne TRZECIAKOWSKI : Surtout que ces entreprises ne sont pas équipées de parkings.

Monsieur Fabrice MARTIN : Ce service constitue un avantage qui peut favoriser l'embauche de personnel sur notre territoire.

Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU : Combien coûte ce service de navette sur une année pleine ?

Madame Alexandra RIVELON : Le cumul des premier et deuxième semestres 2026 sera d'environ 180 000 €HT maximum.

Monsieur Sébastien CASTELLE : Il s'agit d'un maximum qui ne serait atteint que si la totalité des jours du 2^{ème} semestre 2026 étaient déclenchés.

Madame Alexandra RIVELON : La Région est compétente pour l'organisation du transport interurbain, l'intérêt de cette expérimentation est aussi de pouvoir nourrir les réflexions dans le cadre du SERM (service express régional métropolitain). Cette initiative peut aider à justifier l'intérêt d'une liaison Calais-Dunkerque.

Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE : Il y a un intérêt à prolonger l'expérimentation pour pouvoir obtenir un bilan sur une plus longue période, et qui soit ainsi plus représentatif.

Monsieur Sébastien CASTELLE : Oui car à ce jour nous n'avons que 5 mois de recul, et le contexte de ce début d'année n'a pas permis une expérimentation optimale (période de chômage partiel chez Clarebout, et une communication insuffisante au sein des entreprises).

EAT1 : Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement du contrat d'exploitation du réseau – Commande auprès de l'UGAP

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, le SITAC définit la politique générale de mobilité du territoire, les orientations, le niveau d'offre et la tarification des services, ainsi que le mode d'organisation des transports publics (choix du mode d'exploitation : gestion directe en régie ou gestion déléguée ; et de l'opérateur).



L'exploitation du réseau de transport du SITAC « Imag'in » est confiée depuis le 1^{er} janvier 2016 à la Société des Transports de Calais et Extensions (STCE – nom commercial : Calais Opale Bus), filiale locale de TRANSDEV, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public en régie intéressée qui arrivera à échéance le 31 décembre 2027.

Le choix du mode de gestion et la définition des contrats comportent de nombreux enjeux qu'il convient de mesurer si l'on veut disposer d'un service de qualité dans des conditions de maîtrise de toutes les données.

Aussi, il convient pour le SITAC de se faire accompagner d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement du contrat d'exploitation de son réseau de transport dont les missions seront notamment de l'accompagner dans le choix du mode de gestion, de rédiger le cahier des charges et le contrat d'exploitation, d'analyser, au regard du réseau actuel et de ses potentialités de développement, les intérêts et risques des différentes propositions qui émaneront.

L'AMO devra ainsi disposer des compétences juridiques, techniques et financières nécessaires au bon déroulement de la mission.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement du contrat de gestion du réseau à compter du 1^{er} janvier 2028,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager une commande auprès de l'UGAP pour la réalisation de cette mission.

Monsieur Sébastien CASTELLE : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur Sébastien CASTELLE : La dernière mission d'AMO pour le renouvellement du contrat d'exploitation du réseau avait coûté environ 60 000€HT.

EAT2 : Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour engager les travaux de rénovation énergétique du Centre Bus – Commande auprès de l'UGAP

Rapporteur : Monsieur Sébastien CASTELLE, 1^{er} Vice-président

Conformément à la délibération le 10 octobre 2024, le Centre Bus du SITAC a fait l'objet d'un audit énergétique dont le rendu a été livré en décembre 2024.

Plusieurs bouquets de travaux ont été identifiés permettant d'améliorer le confort énergétique des différents bâtiments du dépôt.

Il convient désormais de réaliser une mission complémentaire à ce premier audit, orientée vers la définition technique et la mise en œuvre opérationnelle des travaux à engager.

Aussi, il est proposé de recourir à une prestation d'AMO dont les missions seront les suivantes :

- Réalisation de l'audit BACS,
- Mise à jour de l'audit énergétique de 2024 (gain et chiffrage),
- Validation du scénario et du budget,
- Approfondissement du scénario et cadrage de la procédure (planning chantier, objectifs techniques, type de procédure),
- Rédaction des CCTP et des plans CVC,
- Consultation des entreprises et analyse des offres.

Une consultation a été engagée auprès de l'UGAP pour recourir à ces missions proposées aux acheteurs publics dans le cadre de l'offre de Prestations et Transition Energétique et Climat (PTEC).



Il est rappelé qu'en application de l'article L2113-4 du code de la commande publique : "L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées".

Les crédits nécessaires à cette mission sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner le SITAC dans la réalisation des travaux de rénovation énergétique du Centre Bus,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager la commande auprès de l'UGAP pour la réalisation de cette mission.

Monsieur Sébastien CASTELLE : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur Sébastien CASTELLE : Le coût estimé de cette commande est d'environ 40 000€HT.

D1 : Modification n°2 du PLU de la commune de Fréthun – Avis

Rapporteur : Monsieur Fabrice MARTIN, 2^{ème} Vice-président

Autorité Organisatrice au titre de la loi d'orientation des mobilités (LOM) pour l'agglomération urbaine du Calaisis, le SITAC est appelé de droit à émettre un avis sur l'ensemble des Plans Locaux d'Urbanisme des communes situées au sein de son ressort territorial.

La compétence « documents d'urbanisme » ayant été transférée à l'agglomération à compter du 1^{er} décembre 2019 ; par courrier reçu le 25 mars 2026, Madame la Présidente de Grand Calais Terres et Mers nous a transmis le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Fréthun.

Il s'agit d'une seconde consultation des personnes publiques associées concernant cette modification, un premier avis favorable ayant été émis par délibération du SITAC du 16 octobre 2025.

Pour cette seconde consultation, le dossier de modification du PLU est accompagné de l'évaluation environnementale qui a été demandée par décision de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe) le 14 octobre 2025.

Pour rappel, le projet de modification vise à apporter des changements à des pièces réglementaires du PLU (le plan de zonage et le règlement), sans qu'il ne soit porté atteinte aux orientations du PADD (projet d'aménagement et de développement durables).

Il s'agit d'une modification de droit commun définie par les articles L.151-36 et suivants et L.153-41 à L.153-44 du code de l'urbanisme.

En l'espèce le projet de modification du PLU prévoit les évolutions suivantes :

- Reclassement d'une partie de la zone Nf en secteur Nfp en y permettant une emprise au sol des constructions de maximum 40% du terrain au lieu de 15%, ceci en vue de l'implantation d'un projet photovoltaïque ;
- Mise à jour des références des arrêtés relatifs aux nuisances sonores causées par les différentes infrastructures routières et ferroviaires présentes sur le territoire.

Considérant que les préconisations prévues au Plan de Déplacement Urbain sont respectées,

Sur avis favorable du Bureau, le Comité :



➤ **DECIDE** de donner un avis favorable à la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Fréthun.

Monsieur Sébastien CASTELLE : Est-ce qu'il y a des voix contre ? Des abstentions ?

ADOpte A L'UNANIMITE

Monsieur Jean-Marc PUISSESSEAU : La modification du PLU de la commune de Fréthun concerne quel projet en particulier ?

Monsieur Fabrice MARTIN : La société Eurotunnel a un projet d'installation de panneaux photovoltaïques.

Monsieur Fabrice BALLART : Je souhaiterais mieux connaître les travaux du SITAC et notamment le contenu de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transport, est ce qu'il existe un document reprenant les informations sur le fonctionnement de la collectivité ?

Monsieur Sébastien CASTELLE : Un dossier de présentation du SITAC a été remis lors du comité d'installation, et les services sont disponibles pour tout renseignement.

Madame Alexandra RIVELON : Lors du prochain comité syndical du SITAC le 03 juillet 2026, le délégataire de service du réseau viendra vous présenter le rapport d'activité de l'année 2025. Cet exposé vous donnera une vision globale du fonctionnement de la DSP, et nous pouvons prévoir un échange si vous avez des questions.

Fin de la réunion à 15h20.